



PROT O C O L E

**Assemblée primaire
du 28 novembre 2011**

<u>Ouverture</u>	:	20 H 00, à l'auditorium du centre scolaire de Moréchon
<u>Présidée par</u>	:	M. Michel Dubuis, Président
<u>Présents</u>	:	- le conseil communal au complet - la secrétaire communale - quelques 200 citoyennes et citoyens

M. le Président souhaite la cordiale bienvenue à l'auditoire qui a répondu présent à cette assemblée primaire et le remercie pour sa participation nombreuse. Cela dénote un intérêt marqué pour la chose publique.
Un merci également à la presse, présente ce soir en nombre.

Cette assemblée a été convoquée par le biais du bulletin officiel et du pilier public, dans le délai légal des 20 jours.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président propose de nommer MM. Roger Luyet et Pierre-Marcel Reynard comme scrutateurs de ces assemblées. La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation des assemblées de ce soir, soit :

TABLE DES MATIERES

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée	3
2. Présentation de l'agrandissement du centre scolaire de Moréchon	3
2.1 <i>Luyet Anne, Présidente de l'UDC Savièse</i>	4
3. Présentation du budget 2012 de la Municipalité	4
4. Questions sur le budget 2012 de la Municipalité	5
5. Présentation du plan quadriennal 2012-2015 de la Municipalité	5
5.1 <i>Perroud Bruno, député-suppléant, St-Germain</i>	5
6. Divers	6
6.1 <i>Perroud Bruno, député-suppléant, St-Germain</i>	6
6.2 <i>Luyet Fabienne, La Crettaz</i>	6
6.3 <i>Sauthier Anne-Marie, députée, St-Germain</i>	7
6.4 <i>Luyet Anne, députée-suppléante, La Crettaz</i>	7
1. Procès-verbal de la dernière assemblée	8
2. Présentation du budget 2012 de la Bourgeoisie	8
2.1 <i>Récapitulation des charges et des revenus du compte de fonctionnement</i>	8
2.2 <i>Récapitulation des dépenses et des recettes du compte des investissements</i>	8
3. Divers	8
3.1 <i>Luyet Madeleine, ancienne conseillère communale, St-Germain</i>	8

ORDRE DU JOUR

Assemblée primaire

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation du budget 2012 de la Municipalité
3. Approbation du budget 2012 de la Municipalité
4. Présentation du plan quadriennal 2012-2015 de la Municipalité
5. Décision participation à l'Agglo-Sion
6. Divers

Assemblée bourgeoisiale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation du budget 2012 de la Bourgeoisie
3. Approbation du budget 2012 de la Bourgeoisie
4. Divers

Mme Anne Luyet, présidente de l'UDC Savièse, se demande si le point 4 de l'assemblée primaire ne devrait pas s'intituler « décision accord à l'Agglo-Sion » et non « décision participation à l'Agglo-Sion ».

M. le Président précise que finalement la décision de l'assemblée primaire portera sur le soutien ou non au dépôt du dossier de l'Agglo-Sion auprès de la Confédération.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président déclare l'Assemblée primaire habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis et accepté.

L'assemblée primaire

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée

M. le Président passe la parole à la secrétaire communale pour la lecture du procès-verbal des assemblées primaire et bourgeoisiale du 6 juin 2011.

Après sa lecture, celui-ci est approuvé par applaudissements. M. le Président remercie la secrétaire communale pour la bonne tenue de ce procès-verbal.

M. le Président annonce aux nostalgiques que, selon la décision du Conseil communal du 26 octobre dernier, la secrétaire communale a lu pour la dernière les procès-verbaux des assemblées primaires et bourgeoisiales.

Cette décision aura comme conséquence de réduire sensiblement la durée des assemblées primaire et bourgeoisiale.

Dorénavant, ces procès-verbaux seront publiés sur le site de la Commune ou à disposition auprès du secrétariat communal.

Cette décision ne soulevant aucune remarque de la part de l'auditoire, elle est considérée comme acceptée.

2. Présentation de l'agrandissement du centre scolaire de Moréchon

Avant de passer à la présentation du budget 2012 de la Municipalité, M. le Président, se référant à l'article 10 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, présente à l'auditoire les répercussions financières, liées au projet d'agrandissement du centre scolaire de Moréchon.

A la dernière assemblée primaire, M. le Président avait donné le résultat du concours d'architecture pour la réalisation de cet agrandissement. Il avait aussi précisé que l'assemblée primaire serait appelée en novembre à se prononcer sur un crédit d'investissement.

Après les corrections apportées par le jury, le Conseil communal a définitivement arrêté le projet.

Avant le début des travaux qui est prévu pour l'été prochain, M. le Président présente à l'auditoire les coûts de cet agrandissement :

La construction y compris les abris est chiffrée à environ	CHF	15.0 mios
Le montant admis au subventionnement par l'Etat du Valais se monte à	CHF	7.0 mios
La subvention cantonale à recevoir, soit le 30 % de CHF 7 mios, est estimée à	CHF	2.1 mios
La contribution pour les abris PCI devrait avoisiner	CHF	0.7 mio

Avec une dépense brute de CHF 15 mios et des contributions de tiers pour CHF 2,8 mios, la dépense nette à charge de la Commune devrait se chiffrer à CHF 12,2 mios.

M. le Président commente aussi les coûts induits, estimés à CHF 1,533 mio, la fin des travaux étant prévue en été 2014. Les coûts induits englobent les intérêts, les amortissements, les frais de chauffage, d'électricité, d'entretien et les frais du personnel.

M. le Président cède la parole à M. Stany Varone, conseiller communal et membre de la commission de construction de cet agrandissement, pour une présentation technique de ce projet. M. Varone détaille les différents étages, les salles de classe à la cantine scolaire en passant par la salle de gymnastique.

Après les informations financières et les présentations techniques, l'assemblée primaire est invitée à répondre par le vote à main levée à la question de M. le Président, à savoir :

« Acceptez-vous le crédit d'engagement de 15 mios pour une dépense brute liée à l'agrandissement du centre scolaire Moréchon ? »

Contre un refus et cinq abstentions, l'assemblée primaire accepte ce crédit d'engagement de CHF 15 mios pour l'agrandissement du centre scolaire de Moréchon,

Intervention de citoyens :

2.1 Luyet Anne, Présidente de l'UDC Savièse

Mme Anne Luyet, présidente de l'UDC Savièse, s'interroge sur la validité de ce vote car ce crédit d'engagement ne figurait pas à l'ordre du jour.

M. le Président souligne qu'un montant de CHF 4 mios est prévu au budget 2012 pour la construction de cet agrandissement. Il ne souhaitait pas l'intégrer sans les appréciation et décision préalables de l'assemblée primaire.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée primaire est invitée à répondre par le vote à main levée à la deuxième question de M. le Président, à savoir :

« Acceptez-vous pour financer cette construction de recourir à un crédit bancaire de 5 mios ? »

Contre 3 abstentions, l'assemblée primaire accepte le crédit bancaire de CHF 5 mios pour l'agrandissement du centre scolaire de Moréchon.

M. le Président remercie l'auditoire d'avoir répondu largement favorablement pour un crédit d'engagement de CHF 15 mios et un crédit bancaire de CHF 5 mios destinés à l'agrandissement du centre scolaire de Moréchon.

3. Présentation du budget 2012 de la Municipalité

M. le Président passe la parole à M. Vincent Reynard, vice-président et responsable de la commission des finances pour la présentation du budget 2012.

Ce budget a été examiné par la commission des finances et accepté par le Conseil communal, le 26 octobre dernier.

M. le Vice-Président présente le budget, en le détaillant par tâches et par natures.

Compte tenu de la remarque faite lors de la dernière assemblée primaire, la présentation a été revue pour une meilleure visibilité.

Pour éviter une avalanche de chiffres, la présentation avec les commentaires de M. le Vice-Président est limitée aux niveaux 2 et 3 de l'arborescence du plan comptable harmonisé. Tant pour le fonctionnement que pour les investissements, des tableaux globaux et par rubrique comparent les charges et revenus, dépenses et recettes des budgets 2011 et 2012 et des comptes de l'année 2010.

Les récapitulatifs des comptes municipaux s'établissent comme suit :

Pour les comptes de fonctionnement :

<i>le total des charges se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>25'494'608.00</i>
<i>le total des revenus se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>25'551'215.00</i>
<i>excédent des revenus</i>	<i>CHF</i>	<i>56'607.00</i>

Pour les comptes d'investissement :

<i>le total des dépenses se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>7'684'000.00</i>
<i>le total des recettes se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>902'000.00</i>
<i>investissements nets</i>	<i>CHF</i>	<i>6'782'000.00</i>
<i>marge d'autofinancement</i>	<i>CHF</i>	<i>4'195'105.00</i>
<i>soit une insuffisance de financement de</i>	<i>CHF</i>	<i>2'586'895.00</i>

Il informe l'assemblée qu'il reste à disposition pour d'éventuelles questions.

M. le Président remercie M. le Vice-Président pour la présentation du budget 2012.

4. Questions sur le budget 2012 de la Municipalité

La parole n'étant pas demandée, M. le Président rappelle l'obligation de l'Assemblée primaire de décider du budget et propose de passer au vote à main levée.

Moyennant deux abstentions, l'Assemblée primaire approuve le budget 2012 de la Municipalité.

M. le Président remercie l'Assemblée de la confiance témoignée à l'exécutif communal en acceptant le budget tel que proposé.

5. Présentation du plan quadriennal 2012-2015 de la Municipalité

M. Vincent Reynard, vice-président et responsable de la commission des finances, présente et commente le plan quadriennal 2012-2015 de la Municipalité.

Interventions de citoyens :

5.1 Perroud Bruno, député-suppléant, St-Germain

M. Perroud demande si dans le plan financier de la Commune les coûts de l'AggloSion ont été prévus :

- soit pour 2012, le coût par habitant, sous réserve de la décision de l'assemblée primaire de ce soir,
- et pour les années suivantes, selon la présentation qui suivra sur l'Agglo-Sion.

M. le Président rappelle, au nom du Conseil communal, les deux séances d'information qui se sont déroulées à Savièse sur le projet de l'AggloSion.

La question qui sera posée à l'assemblée primaire est très simple.

Les remous autour de ce projet de l'AggloSion ont eu tendance à éclipser la vraie question à laquelle devra répondre l'assemblée primaire.

M. Perroud partage aussi le souci du bien-être de chacun, l'amélioration de l'urbanisme saviésan, aussi, il propose d'attendre la 2^{ème} lecture par le Grand-Conseil de la loi sur les agglomérations. D'attendre les modalités de fonctionnement avant de prendre une décision.

M. le Président souligne qu'une loi trop contraignante dans le sens d'une perte d'autonomie communale amènerait l'Assemblée primaire de Savièse à reconsidérer sa décision. Il sera proposé ce soir d'accepter le dépôt du dossier à la Confédération, sous réserve des bases légales.

Mme Anne Luyet, présidente du parti UDC Savièse, souligne que le noyau des 200 pages du projet de l'AggloSion, porte sur le réaménagement de sept axes importants de la ville de Sion, avec une restriction de la circulation et une priorité à la mobilité douce. Les communes environnantes devront aménager des parkings et les pendulaires qui se rendent sur Sion devront emprunter les transports publics en partie financés par les Communes.

Mme Luyet souhaite également connaître la position du Conseil communal sur ce dossier.

L'UDC Savièse par Mme Anne Luyet demande le vote par scrutin secret sur la question qui sera posée à l'assemblée primaire. M. le Président rappelle que cette proposition doit être acceptée par le cinquième de l'assemblée.

M. Albert Dumoulin constate que les citoyens sont mis devant le fait accompli avec un dépôt du dossier obligatoire pour le 31.12.2011. M. Dumoulin s'interroge si la participation financière à l'AggloSion sera, comme pour le réaménagement du cimetière, six fois supérieur au coût initialement annoncé.

L'assemblée primaire a donné son accord de principe pour le dépôt du dossier de l'agglomération de Sion auprès de la Confédération. Cet accord, donné par une large majorité de l'assemblée, est toutefois conditionné par le texte de la loi cantonale sur les agglomérations.

6. Divers

Interventions de citoyens :

6.1 **Perroud Bruno, député-suppléant, St-Germain**

M. Perroud demande si le règlement de police a été homologué par le Conseil d'Etat.

M. le Président indique que ce règlement est toujours en examen auprès des instances cantonales pour son homologation par le Conseil d'Etat.

6.2 **Luyet Fabienne, La Crettaz**

M. le Président fait grâce à l'assemblée primaire de la lecture de la question écrite posée par Mme Fabienne Luyet. Cette dernière souhaite avoir des précisions sur l'orientation qui sera donnée à la culture, ceci après le départ annoncé de M. Edmond Farquet.

M. Eric Luyet, conseiller communal en charge de la culture, apporte la réponse aux précisions demandées par Mme Luyet.

Comment le Conseil municipal envisage l'avenir culturel de Savièse, pour que notre Commune garde son authenticité ?

L'autorité communale a conscience des difficultés rencontrées par les sociétés locales. Aussi, plusieurs actions ont été menées, à savoir :

- en septembre 2010, les sociétés ont été invitées à une rencontre où plusieurs sujets ont été abordés. Lors de cette rencontre, il a été rappelé le soutien apporté par la Commune, soutien qui se conjugue au pluriel avec :
- la subvention ordinaire versée chaque année aux sociétés locales, cette subvention a été réévaluée, en tenant compte de la formation à la jeunesse et de l'implication sociale,
- la mise à disposition de locaux à un tarif préférentiel lors de grandes manifestations et le centre culturel pour le concert annuel des sociétés,

- la reconnaissance des talents par l'attribution de mérites, de reconnaissances et d'encouragements culturels.
- depuis 2009, la mise à disposition des tenues des grenadiers, militaires et gardes du pape pour la Fête-Dieu et, depuis cette année, la gratuité de la bâche pour les fêtes villageoises et les Fête-Dieu.

Mais au-delà de ces soutiens, la Commune ne doit pas se substituer aux sociétés locales. Pour ces dernières, leur grande richesse est la présence de membres qui par leur bénévolat, leurs idées, leur capacité à communiquer dans un domaine précis, sont les garants de leur pérennité.

En réponse à la question relevant une pléthore d'offres culturelles en tout genre, M. Luyet précise ce qui suit :

Une Plateforme Culture Valaisanne, regroupant les délégués culturels communaux et les instances cantonales concernées, a vu le jour. Notre futur délégué culturel y trouvera sa place. Prendre part à cette Plateforme permettra des échanges d'idées, de compétences favorisant le développement culturel et touristique dans un effort de coordination, de cohérence et de coopération.

... et sur le plan communal...

La présence d'un délégué culturel améliorera mieux encore la communication. Il sera l'interlocuteur, la référence et servira à offrir une permanence pour les activités culturelles et touristiques de la Commune.

Que projette le Conseil communal pour que Savièse devienne un pôle attractif et incontournable dans le paysage culturel valaisan voire romand ?

Un sponsoring ponctuel à des artistes ou associations qui véhiculent l'image de Savièse à l'extérieur de la Commune voire du Canton.

... sur le plan valaisan...

La culture à Savièse a bonne presse sur le plan valaisan. Elle est souvent exposée dans les médias et citée en tant que telle dans les catalogues professionnels.

... sur le plan romand...

Le délégué culturel aura pour mission de soumettre des idées et des plans d'actions visant à une plus grande visibilité de la politique culturelle et touristique saviésanne.

M. Luyet termine en précisant ne pas dévoiler les axes et buts que le Conseil communal souhaite définir car des personnes intéressées par la fonction sont certainement présentes à cette assemblée primaire. Il n'aimerait pas court-circuiter les idées qui seront développées lors des auditions.

6.3 Sauthier Anne-Marie, députée, St-Germain

Mme Sauthier relève que le cimetière n'a plus de point d'eau lorsque l'eau d'irrigation est coupée. Avant de répondre à la question écrite de Mme Sauthier, M. Grégoire Luyet, conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire, apporte une correction matérielle à l'intervention de M. Albert Dumoulin.

Le montant de CHF 600'000.—, annoncé initialement, portait uniquement sur la 1^{ère} étape du réaménagement du cimetière et non sur la totalité des travaux.

M. Luyet annonce qu'une solution sera trouvée avec la cure pour isoler un tuyau et ainsi disposer de l'eau potable pour arroser les ornements des monuments. Cette année, les conditions météorologiques sont particulièrement extraordinaires, avec de faibles quantités de pluie.

6.4 Luyet Anne, députée-suppléante, La Crettaz

Mme Luyet demande quelle suite sera donnée à l'envoi des acquits de cette année qui présentaient les surfaces mesurées alors que ces dernières n'étaient pas approuvées par leurs propriétaires.

M. Charles Debons, conseiller communal en charge des mensurations officielles, annonce qu'une séance se déroulera demain, en présence du géomètre conservateur et qu'au plus tard pour février 2012, les mensurations fédérales pour les surfaces agricoles seront mises à l'enquête publique.

La parole n'étant plus demandée dans l'assemblée, M. le Président ouvre l'assemblée bourgeoise en demandant aux non-bourgeois de s'abstenir

L'assemblée bourgeoise

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Déjà lu, à la suite du procès-verbal de l'assemblée primaire.

2. Présentation du budget 2012 de la Bourgeoisie

M. Vincent Reynard, vice-président, apporte les explications utiles et nécessaires. Les récapitulatifs des comptes bourgeoisiaux s'établissent comme suit :

2.1 **Récapitulatif des charges et des revenus du compte de fonctionnement**

Pour les comptes de fonctionnement		
le total des charges se monte à	CHF	137'150.00
le total des revenus se monte à	CHF	154'100.00
excédent de charges	CH	16'950.00

2.2 **Récapitulatif des dépenses et des recettes du compte des investissements**

Pour les comptes d'investissement		
le total des dépenses se monte à	CHF	200'000.00
pas de recettes prévues		
Cette dépense est destinée à l'amélioration des alpages.		

Merci à M. le Vice-Président, pour la présentation du budget.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote à main levée pour l'approbation du budget 2012 de la Bourgeoisie.

Moyennant deux abstentions, l'Assemblée bourgeoise approuve le budget 2012 de la Bourgeoisie.

3. Divers

Interventions de citoyens :

3.1 **Luyet Madeleine, ancienne conseillère communale, St-Germain**

En référence à la mise à l'enquête publique pour la pose d'une mini-éolienne au Sanetsch, Mme Luyet s'interroge sur l'opportunité pour la bourgeoisie de réaliser un tel projet.

M. le Président indique qu'il s'agit d'un essai technique provisoire pour alimenter la cabane de Prarochet, en complément des panneaux solaires.

Après quelques jours d'essais, la mini-éolienne fonctionne à la satisfaction de la gérante.

La parole n'est plus demandée dans les divers.

Avant de partager le verre de l'amitié, M. le Président a une pensée émue pour M Serge Actis, membre de notre organe de révision, qui nous a quittés subitement le 19 novembre dernier. La fiduciaire Actis SA contrôle depuis de nombreuses années les comptes de notre Municipalité.

M. le Président clôt ces assemblées en remerciant de la participation nombreuse et pour la confiance à l'égard du Conseil communal.

L'assemblée est levée à 22h10. Elle est suivie du verre de l'amitié et des fromages servis par notre huissier communal.

La Secrétaire